CENTRE ZF MONTRÉAL

PROGRAMME DES EXPORTATEURS DE SERVICE DE TRAITEMENT (PEST)

CLIENT UTILISATEUR = Non-résident et fabricant canadien
FOURNISSEURS DE SERVICES = **Fabricant** et **Courtier en douane**

1

Distributeur européen
de mélangeurs et robots culinaires

2

Il exporte ses intrants
(parties) à un fabricant canadien

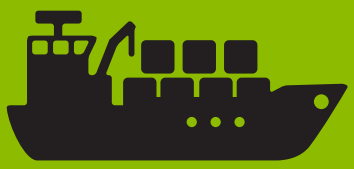

3

ARRIVÉE AU PORT DE MONTRÉAL

Le fabricant canadien (l'importateur)
doit utiliser un numéro d'autorisation
afin d'éviter de payer la TPS sur
les intrants

4

Réception des intrants chez le
fabricant canadien

Le montant de TPS normalement applicable
est reporté jusqu'à ce que le produit fini
soit exporté hors du Canada – aucuns
droits de douane ne sont applicables
pour ces intrants

PROGRAMME DES EXPORTATEURS DE SERVICE DE TRAITEMENT (PEST)

5

Le fabricant canadien assemble les mélangeurs et robots culinaires

6

À la demande du distributeur européen, le fabricant canadien exporte tous les mélangeurs et robots culinaires aux États-Unis

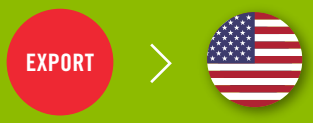

Déclaration d'exportation canadienne à l'ASFC

Déclaration d'importation aux États-Unis

Comme ils sont fabriqués au Canada, les mélangeurs et robots culinaires pourraient entrer aux États-Unis en franchise de droits de douane dans le cadre de l'ACÉUM. Le fabricant conserve ses preuves d'exportation pour fin de vérification, soit par l'ASFC, l'ARC ou Revenu Québec.

CENTRE ZF MONTRÉAL

COORDONNÉES

Christian T. Kamudimba
Coordonnateur

2100, av. Pierre-Dupuy, aile 2, bureau 2100, Montréal (Québec) H3C 3R5
514 508-2609

cargo-montreal.ca